

**5<sup>e</sup> session du Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
et la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc**

**Rabat**

**Rapport de mission**

- **Objectifs** : participation à la 5<sup>e</sup> session du Comité mixte entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc à Rabat
- **Lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles** : relations internationales et diplomatie parlementaire / développer la coopération dans le cadre des compétences des deux assemblées réunies, renforcer les liens entre les peuples que celles-ci représentent, protéger et promouvoir la diversité culturelle et linguistique
- **Dates** : 8 avril – 12 avril 2026
- **Composition de la délégation** :

**Parlementaires + fonctions :**

- M. Benoît Dispa, Président du Parlement
- Mme Özlem Özen, deuxième vice-présidente du Parlement
- Mme Françoise Schepmans, députée

**Autres :**

- 2 agents du Parlement

➤ **Coût** :

Transport	3.374,11 €
Hébergement et frais sur place	510,92 €
Total :	3.885,03 €

- **Mode de transport** : avion
- **Compensation carbone**<sup>1</sup> : 4,48 tCO<sub>2</sub>e
- **Agenda des travaux** :
  - Mercredi 8 avril : arrivée de la délégation
  - Jeudi 9 avril : séances de travail parlementaire
  - Vendredi 10 avril : rencontres institutionnelles et visites de terrain
  - Samedi 11 avril : visite socio-culturelle
  - Dimanche 12 avril : départ de la délégation

<sup>1</sup> <https://www.greentripper.org/fr> plateforme belge permettant de calculer l'empreinte écologique des voyages.

## ❖ Introduction

Du 8 au 12 avril 2026, une délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB) s'est rendue à Rabat pour participer à la 5<sup>e</sup> session du Comité mixte interparlementaire entre le PFWB et la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc. La délégation était composée du Président du PFWB, M. Benoît Dispa, de Mme Özlem Özen, deuxième Vice-présidente du Parlement et de Mme Françoise Schepmans, députée.

Cette 5<sup>e</sup> session s'inscrit dans le cadre d'une relation parlementaire bilatérale instituée en 2003 et ayant tenu ses précédentes sessions en 2003, 2004, 2006 et 2019. Cette nouvelle session, sept années après l'antérieure, revêtait donc une importance forte, constituant une véritable opportunité de relance de la coopération interparlementaire entre les deux assemblées.

Les travaux de la session ont porté sur deux thématiques principales : l'intelligence artificielle (IA) dans les parlements et la protection des droits de l'enfant.

En marge des séances de travail, le programme de la mission a inclus plusieurs visites institutionnelles et de terrain à Rabat auprès d'opérateurs et de partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc.

Le présent rapport rend compte de l'ensemble des travaux et activités de la mission.

## ❖ Allocution de bienvenue et ouverture de session

M. Rachi Talbi El Alami, Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc a ouvert la 5<sup>e</sup> session du Comité mixte interparlementaire en souhaitant la bienvenue à la délégation du PFWB et a procédé à la présentation des membres de sa délégation, avant d'inviter la délégation du PFWB à se présenter à son tour.

Le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Benoît Dispa, a ensuite pris la parole au nom de la délégation. Il a remercié les hôtes marocains pour leur accueil et a souligné que la présence de la délégation du PFWB à Rabat constituait un signal fort de la volonté partagée des deux assemblées de relancer un dialogue direct, structuré et ambitieux.

M. Dispa a rappelé l'histoire du Comité mixte, institué en 2003 et dont l'accord fondateur avait été signé par Mme Françoise Schepmans, alors Présidente du PFWB, présente au sein de la délégation. Il a exprimé sa volonté que cette 5<sup>e</sup> session soit un acte « re-fondateur » de la coopération interparlementaire, avec l'engagement commun d'assurer des rencontres régulières et prévisibles à l'avenir.

Le Président a ensuite retracé les fondements historiques de la relation belgo-marocaine, en mentionnant la convention sur l'emploi des travailleurs marocains signée en 1964, la présence et l'intégration d'une communauté marocaine de plus d'un demi-million de personnes en Belgique, et le récent accord bilatéral d'octobre 2025 sur la coopération dans les domaines de la justice, du développement économique et de la migration. Il a également souligné la relation particulière qu'entretient la Fédération Wallonie-Bruxelles avec le Maroc, depuis l'accord de coopération de 1999 et l'ouverture d'une Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Rabat, en citant notamment la coopération dans les domaines de l'enseignement, de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, de l'audiovisuel, de la culture et de la recherche scientifique.

M. Dispa a enfin évoqué la dimension francophone des relations bilatérales et le rôle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), au sein de laquelle les deux délégations

se côtoient régulièrement. Il a conclu en affirmant sa conviction que la session serait à la hauteur de l'amitié unissant les deux parlements depuis plus de vingt ans.

### ❖ Séances de travail parlementaire

Les séances de travail ont réuni les membres des deux délégations autour des deux thématiques inscrites à l'ordre du jour. La première a porté sur l'intégration de l'intelligence artificielle dans les institutions parlementaires et était présidée par le Président de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, M. Rachid Talbi El Alami ; la seconde avait pour thème les droits de l'enfant et était présidée par le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Benoît Dispa.

### ❖ Première séance : L'intelligence artificielle dans les parlements

La séance a débuté par une présentation de M. Anouar Sabri, président du groupe de travail thématique temporaire sur l'intelligence artificielle (IA) à la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc. Il a rappelé que la question de l'IA se trouvait au cœur de plusieurs enjeux transversaux, la technologie, la démocratie, la citoyenneté, et que le groupe de travail avait dès lors été constitué pour réorganiser les débats entre l'État et la société civile et permettre au Maroc de développer une vision nationale anticipative.

Face à la fragmentation des initiatives existantes et à la nécessité d'assurer l'équilibre entre innovation et protection, le groupe de travail visait à élaborer un cadre national propre, au lieu d'importer des modèles étrangers. Outre les parlementaires, des experts, des économistes et des membres de l'instance nationale de protection des données ont été consultés afin de développer une approche la plus transversale possible.

Les travaux du groupe de travail ont mis en évidence les atouts du Maroc, tels que ses compétences, sa stabilité institutionnelle, ses infrastructures avancées, mais ont également souligné la nécessité de les structurer dans un cadre coordonné, encore absent à ce stade.

Les membres du groupe de travail ont abouti à 75 recommandations, structurées de façon pyramidale en trois niveaux : 20 recommandations générales constituant le cadre de référence, 29 recommandations sectorielles couvrant notamment la dimension stratégique, le cadre législatif et organisationnel, la recherche et le développement, et l'appui aux entreprises, et enfin des recommandations plus ciblées. Cinq dimensions transversales ont été identifiées : les données comme matière première, la gouvernance comme cadre organisateur, le marché du travail comme espace de transformation, l'éthique, et la souveraineté numérique.

Concernant la mise en œuvre, M. Sabri a précisé que le Parlement marocain serait appelé à jouer un rôle majeur, en assurant la cohérence entre les textes législatifs et les politiques publiques et en anticipant les évolutions par des discussions institutionnelles régulières. Deux recommandations lui sont spécifiquement adressées : la création d'un comité thématique permanent sur l'IA et l'adoption d'une structure intégrée renforçant le travail législatif. L'orateur a conclu en soulignant que la coopération interparlementaire en la matière, notamment avec le PFWB, n'était pas un choix mais une nécessité.

Le Président du PFWB, M. Benoît Dispa, a ensuite présenté l'expérience du Parlement qu'il préside. Il a indiqué que la question posée au PFWB n'avait pas été celle de savoir s'il fallait introduire l'IA, mais bien comment le faire. Une séance d'information à l'attention des agents avait d'abord été organisée, avant la mise en place d'un « LaboIA » composé d'une dizaine

d'agents disposant d'un abonnement à ChatGPT et se réunissant tous les deux mois pour partager leurs expériences. Le PFWB s'est également mis en réseau avec des parlements plus avancés en la matière, en organisant notamment un séminaire avec des experts et des membres de l'administration parlementaire du Canada.

M. Dispa a cité plusieurs réalisations concrètes :

- un projet pilote de rédaction de comptes rendus des travaux législatifs, qui permet de recentrer le travail des rédacteurs sur la valeur ajoutée réelle ;
- l'adoption, en février 2025, d'une Charte de l'utilisation de l'IA à destination des agents, fixant des lignes directrices en matière de responsabilité, de transparence et d'information de la hiérarchie. Cette Charte indique clairement que les agents doivent l'utiliser de façon responsable, qu'ils restent responsables du résultat qu'ils fournissent et ne peuvent dès lors pas se décharger du résultat de leur travail. Un impératif de transparence est mis en évidence, avec l'obligation d'informer la hiérarchie en cas d'utilisation de l'IA (information sur l'utilisation et son degré).
- une formation au prompting organisée en mai 2025, conçue comme un socle essentiel pour acculturer les équipes aux usages de l'IA générative et garantir des pratiques efficaces et sécurisées;
- la mise en place, en novembre 2025, d'un premier outil opérationnel de transcription automatique pour les rapports de commission ;
- la réalisation, en janvier 2026, d'une évaluation du niveau de maturité de l'IA au sein du Parlement, permettant d'apprécier les progrès accomplis et de définir les priorités futures.

La délégation du PFWB a également rappelé que l'APF, lors de sa 49e session à Montréal, avait adopté une résolution sur l'IA dans les parlements, et que l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF) avait élaboré un modèle de charte de l'IA déclinable selon les réalités de chaque assemblée.

#### ❖ Deuxième séance : les droits de l'enfant

En introduction de séance, M. Benoît Dispa a rappelé la place singulière qu'occupe la thématique des droits de l'enfant dans le paysage des droits humains. Il a souligné que le cadre international de protection est principalement posé par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), adoptée en 1989 et ratifiée à ce jour par 196 États, et dont les quatre principes directeurs sont la non-discrimination, l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit de vivre, survivre et se développer, et le respect des opinions de l'enfant. Il a ensuite cédé la parole à Mme Ghizlane Benjelloun, Vice-présidente de l'Observatoire national des droits de l'enfant (ONDE).

Mme Benjelloun a présenté l'ONDE, institution créée en 1995, deux ans après la ratification par le Maroc de la CIDE. Elle a rappelé qu'en 1999, le Roi Mohammed VI avait créé le Parlement de l'enfant et en avait confié la présidence à la Princesse Lalla Meryem et que l'institution fonctionne sous statut d'ONG, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et d'autres partenaires institutionnels, sans tutelle ministérielle directe.

La Vice-présidente de l'ONDE a détaillé la gouvernance de son organisation, structurée autour de trois pôles : les droits de l'enfant, un centre d'écoute national doté d'un numéro vert opérationnel depuis 1999, et un dispositif national de psychotrauma. Ce dernier, créé à l'initiative de la Princesse Lalla Meryem à la suite du séisme de 2023, mobilise des spécialistes

déployés par région dans le mois suivant toute catastrophe, avec relais assuré par les structures de proximité. Mme Benjelloun a souligné que les catastrophes laissent des traces durables sur les enfants, parfois sans manifestation immédiate, et que l'action préventive et anticipative de ces traces durables devait primer sur l'intervention après-coup.

S'agissant du Parlement de l'enfant, dont les 25 ans ont été célébrés en 2024, Mme Benjelloun a indiqué qu'une refonte des critères de recrutement avait été engagée afin d'élargir la représentativité au-delà des seuls bons résultats scolaires. Elle a précisé que 395 enfants parlementaires, âgés de 10 ans ou plus, se réunissent en session nationale devant les ministres, qui ne disposent pas des questions en avance, dans une séance retransmise en direct à la télévision. Elle a également mis en avant le mécanisme de co-construction législative : pour tout projet de loi concernant les mineurs, l'avis des enfants parlementaires est sollicité et leurs recommandations prises en compte par le ministre de tutelle avant adoption.

La Vice-présidente de l'Observatoire a par ailleurs présenté les initiatives récentes de l'ONDE, parmi lesquelles le premier carnet de santé numérique de l'enfant, conçu à destination des parents en arabe courant (darija) et en amazighe, utilisé comme vecteur de messages communautaires de prévention et de vaccination, ainsi qu'une plateforme de lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement lancée conjointement avec Brigitte Macron en 2024 dans le cadre d'un programme triennal. Elle a également mentionné l'institutionnalisation de la santé mentale comme stratégie nationale, ainsi qu'une stratégie commune au Maroc et au continent africain visant l'élimination des enfants de rue.

Enfin, Mme Benjelloun a présenté le Réseau africain des droits de l'enfant, issu du premier Forum africain des droits de l'enfant organisé en 2024 et de l'adoption de la Déclaration de Rabat en présence de la Princesse Lalla Meryem. La première activité du réseau a été tenue en février 2026 à Marrakech, dans le cadre d'une conférence sur l'élimination du travail des enfants.

Au nom de la délégation du PFWB, Mme Özen a pris la parole en soulignant d'emblée que la protection des droits de l'enfant constitue l'une des priorités fondamentales de la Fédération Wallonie-Bruxelles depuis plus de trente ans, se traduisant aussi bien dans la législation que dans les institutions.

Elle a retracé l'évolution du cadre normatif de la FWB en matière de droits de l'enfant, dont le point de départ est la CIDE, ratifiée en commun par la Belgique et le Maroc. Dès 1991, un décret fondateur sur l'aide à la jeunesse avait consacré la priorité à la prévention et le principe d'une intervention dans le milieu de vie de l'enfant. Ce cadre s'est progressivement étoffé : un décret sur la maltraitance en 1998, la création du Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) en 2002, et l'adoption en 2018 d'un Code de prévention, d'aide à la jeunesse et de protection de la jeunesse modernisant l'ensemble du dispositif.

Mme Özen a présenté le tissu institutionnel de la FWB en la matière. Le DGDE, institution publique indépendante, en constitue la pièce centrale : il informe, formule des recommandations, reçoit des plaintes et interpelle toute autorité compétente. Il est complété par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), chargé du suivi des politiques et de la représentation de la FWB auprès des instances internationales dont le Comité des droits de l'enfant de l'ONU ; l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), organisme de référence pour la petite enfance ; la Commission nationale des droits de l'enfant, organe de coordination interinstitutionnelle belge contribuant notamment au rapport quinquennal sur l'application de la CIDE ; la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE), reconnue et subsidiée par la FWB pour ses missions d'étude, d'information et de

plaidoyer ; et enfin par la Commission de surveillance des lieux de privation de liberté des jeunes, créée en 2024, qui effectue des visites inopinées dans les institutions de protection de la jeunesse et adresse son rapport annuel au Parlement et au Gouvernement.

Sur le plan des politiques récentes, Mme Özen a cité deux mesures significatives : la Trajectoire Jeunesse 2026-2029, présentée en janvier 2026 par la Ministre en charge de l'Enfance, articulée autour de l'engagement des jeunes, de la santé et du bien-être, de l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil pour les camps de jeunesse et de l'éducation aux médias ; et l'interdiction des smartphones à l'école, entrée en vigueur en juillet 2025 et dont les premiers retours sont jugés encourageants.

Elle a ensuite évoqué le rapport annuel 2024-2025 du DGDE, intitulé « Des maux aux mots », centré sur la santé mentale des jeunes. Les données citées sont préoccupantes : 16,3 % des jeunes de 10 à 19 ans présentent un trouble psychique avéré, et plus d'un tiers des élèves rapporte un faible bien-être à l'école. Le rapport couvre quinze thématiques – du numérique au handicap, en passant par les mineurs non accompagnés, l'éco-anxiété et le droit à la connaissance des origines – et formule des recommandations concrètes dans chacun de ces domaines.

Mme Özen a particulièrement mis en avant la création, en 2025, d'un Conseil des jeunes composé de 18 jeunes âgés de 11 à 17 ans, qui ont adressé dans le cadre du rapport annuel une lettre ouverte au monde adulte formulant dix demandes, « dix espoirs contre le désespoir », portant notamment sur l'écoute sans jugement, l'accès rapide et gratuit à une aide psychologique, la sécurité sur les réseaux sociaux et le respect de l'identité.

S'agissant du rôle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle a rappelé que celui-ci est un acteur central du dispositif : il a adopté les décrets fondateurs, auditionne les candidats au mandat de DGDE avant toute désignation, fixe ses domaines prioritaires en début de mandat, reçoit et débat son rapport annuel en séance plénière, et désigne les membres de la Commission de surveillance. La députée a également mentionné le Parlement Jeunesse, qui permet à des élèves de simuler le fonctionnement parlementaire et de débattre de propositions de décret sur des sujets qui les concernent directement, concrétisant ainsi l'article 12 de la CIDE relatif au droit des enfants à être entendus.

Mme Özen a conclu son intervention en invitant les participants à visionner le message du Délégué général aux droits de l'enfant, M. Solayman Laqdim, enregistré spécialement à l'occasion de cette réunion.

La question du préscolaire a donné lieu à un échange nourri. Mme Benjelloun a indiqué que le Maroc atteignait aujourd'hui 70% de couverture préscolaire et qu'une campagne incitant les parents à inscrire leurs enfants en crèche serait prochainement lancée. M. Mohammed Ghayate, Vice-président de la Chambre des Représentants, a ajouté que l'ambition était d'atteindre 100% de couverture d'ici 2050.

#### ❖ **Rencontre avec Mme Amina Bouayach, Présidente du Conseil national des droits de l'homme**

La délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est rendue au siège du Conseil national des droits de l'homme (CNDH) pour une rencontre avec sa présidente, Mme Amina Bouayach.

Mme Bouayach a présenté le CNDH, institution constitutionnelle depuis la révision de la Constitution en 2011, financièrement et politiquement indépendante. La mission du CNDH est

la promotion et la protection des droits humains au Maroc. Le Conseil dispose de douze commissions régionales des droits de l'homme (CRDH), chargées d'assurer le suivi et le contrôle de la situation des droits de l'homme au niveau régional et de recevoir les plaintes relatives aux allégations de violations. Son mandat est territorial, ce qui l'empêche d'intervenir sur des violations des droits de citoyens marocains commises à l'étranger.

Parmi ses missions principales figurent l'élaboration de rapports annuels sur la situation des droits de l'homme présentés devant les deux Chambres du Parlement, la réalisation de visites aux lieux de détention, aux établissements pénitentiaires, aux centres de protection de l'enfance et aux établissements hospitaliers spécialisés, ainsi que l'examen de la conformité des textes législatifs et réglementaires avec les conventions internationales des droits de l'homme. Le CNDH peut également intervenir par anticipation chaque fois qu'une situation de tension est susceptible d'aboutir à une violation individuelle ou collective des droits de l'homme.

Différents thèmes ont été abordés au cours de cet échange, notamment la lutte de Mme Bouayach et du CNDH contre la peine de mort, la réforme du Code de la famille, le mariage des mineurs, la situation carcérale au Maroc et le rôle que peuvent jouer les parlementaires dans l'avancée du travail du CNDH.

#### ❖ **Visite du Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain**

La délégation a été accueillie au Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain de Rabat, inauguré en 2014 dans le cadre du programme « Rabat, Ville Lumière, capitale marocaine de la Culture ». Première institution muséale d'envergure au Maroc entièrement dédiée aux arts modernes et contemporains, il est placé sous l'autorité de la Fondation nationale des Musées et a joué un rôle central dans le cadre de « Rabat, capitale africaine de la Culture » en 2022-2023.

La délégation a eu l'opportunité de découvrir les collections permanentes et les expositions temporaires de l'institution, ainsi que d'échanger avec sa directrice, Mme Nadia Sabri. Cette dernière a notamment présenté l'ouvrage « Les femmes et l'art au Maghreb », projet éditorial qu'elle a dirigé et dont la publication a été financée par la Délégation générale Wallonie-Bruxelles au Maroc. Présenté au sein du musée en juin 2024, cet ouvrage a par la suite été récompensé au Salon du livre africain de Paris, illustrant la qualité et le rayonnement des projets culturels soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc.

Le musée entretient par ailleurs un partenariat privilégié avec la Délégation générale Wallonie-Bruxelles, qui lui permet d'y organiser des activités culturelles de prestige dans un lieu emblématique de la vie culturelle marocaine.

Les discussions avec Mme Sabri ont permis d'explorer les possibilités de collaboration future entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Musée Mohammed VI d'art moderne et contemporain, qui feront l'objet d'un suivi dans le cadre des relations bilatérales.

#### ❖ **Rencontre avec la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)**

La délégation a été reçue au siège de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) par sa présidente, Mme Latifa Akharbach.

La présidente a insisté sur le besoin de régulation au niveau des médias, face aux bouleversements profonds que connaît l'espace public d'information. Elle a souligné que des

plateformes privées à but lucratif structuraient désormais cet espace et constituaient parfois un vecteur d'ingérence étrangère, menaçant les fondements démocratiques.

La HACA est le régulateur du secteur audiovisuel marocain, créé au début du règne du Roi Mohammed VI et devenu institution constitutionnelle suite à la révision de 2011. Mme Akharbach a insisté sur l'indépendance totale de l'institution. Le Parlement lui octroie une subvention, mais elle est ensuite entièrement indépendante. La Cour des comptes vérifie la bonne exécution des comptes. La présidente a expliqué ne pas se rendre au Parlement afin d'éviter toute politisation de ses priorités et de sa mission de régulation.

L'organe compétent pour la remise des licences est le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle (CSCA). En plus de la Présidente de la HACA, il est composé de 8 personnes, nommées respectivement par le Roi (4), par le Premier ministre (2) et par les Chambres du Parlement (2). Ce Conseil agit en indépendance totale et en cas de conflit d'intérêt, les membres se retirent du dossier.

Les différents thèmes abordés au cours de cette rencontre étaient notamment la question de l'octroi de nouvelles licences, les plaintes émanant des citoyens et la régulation des réseaux sociaux.

La délégation a ensuite visité les locaux de la HACA afin d'observer son dispositif de veille et de surveillance des contenus audiovisuels, qui permet à l'institution de monitorer en temps réel les émissions des opérateurs licenciés et d'assurer le respect des cahiers des charges. Ce dispositif est d'ailleurs mis gracieusement à la disposition du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), illustrant la dimension concrète et opérationnelle de la coopération entre les deux institutions et plus largement entre le Royaume du Maroc et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### ❖ Visite à l'école belge de Rabat

À l'invitation de la Présidente du Conseil de l'administration des Écoles Belges au Maroc (EBM) et du Directeur du réseau, la délégation s'est rendue à l'École belge de Rabat pour une rencontre avec les élèves, précédée d'une présentation du réseau, de l'établissement, de ses objectifs, de son fonctionnement et de ses défis.

Le contexte et la genèse du réseau ont d'abord été présentés. L'implantation des EBM s'inscrit dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Royaume du Maroc et la Fédération Wallonie-Bruxelles, avec pour objectif initial de proposer un enseignement conforme aux référentiels et aux normes de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux familles belges expatriées, aux familles marocaines et à un public international en quête d'un modèle scolaire reconnu. L'École belge de Casablanca a ouvert en 2014, suivie de celle de Rabat en 2018.

Les Écoles belges à programme de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc relèvent de la catégorie des établissements d'enseignement étranger au Maroc, exerçant leur activité dans le cadre d'un accord de coopération. Les EBM sont gérées par une ASBL, garante d'un modèle entièrement dédié à la mission éducative.

Le réseau compte actuellement 1.987 élèves et 129 enseignants, dont 110 expatriés. Depuis 2014 et l'ouverture de Casablanca, les effectifs sont passés de plus de 500 élèves en 2014-2015 à presque 2000 en 2025-2026. Au niveau de la répartition des élèves par nationalité, environ 75% sont marocains, 18% sont belges et 7% ont d'autres nationalités.

La spécificité du réseau des EBM repose sur sa conformité aux fondamentaux de l'enseignement belge francophone. Les programmes d'enseignement sont ceux du réseau officiel Wallonie-Bruxelles Enseignement ; le personnel enseignant et les postes de direction sont titulaires des titres requis en Fédération Wallonie-Bruxelles ; le niveau des études et la conformité aux prescrits légaux sont contrôlés par les services d'inspection de l'administration de l'enseignement de la FWB ; les élèves sont soumis aux épreuves externes organisées par la FWB ; les diplômes délivrés sont automatiquement équivalents par Arrêté du Gouvernement au CEB, au CE1D, au CESS et sont reconnus au Maroc comme à l'international ; l'organisation scolaire et le calendrier sont alignés sur la FWB, en tenant compte des jours fériés au Maroc.

A côté du français, langue principale d'enseignement, les EBM proposent un parcours multilingue structuré et progressif. La langue arabe est enseignée dès la 3<sup>e</sup> maternelle, l'anglais ou le néerlandais dès la première primaire, l'espagnol à partir de la 4<sup>e</sup> secondaire et à Rabat, l'enseignement en immersion en anglais est disponible à partir de la 3<sup>e</sup> secondaire.

Le contexte marocain est naturellement intégré dans l'enseignement dans les EBM. La langue et la culture arabe sont enseignées en plus du programme de la FWB, ainsi que l'histoire et la géographie du Maroc.

Les EBM portent une mission sociale affirmée, visant à promouvoir la mixité au sein des établissements et l'engagement social concret envers leur environnement. Cet engagement se traduit par plusieurs types d'actions concrètes, telles que la prise en charge totale des frais scolaires pour des enfants issus de milieux défavorisés, la réduction de 40% des frais pour les familles nécessitant un soutien financier ou la participation active à des projets solidaires, des campagnes humanitaires et des actions citoyennes menées avec les élèves et la communauté éducative.

S'agissant des destinations choisies par les lauréats de l'EBM pour leurs études universitaires, 47% choisissent la Belgique, 23% restent au Maroc et le reste se répartit, dans l'ordre, entre la Suisse, le Canada, l'Espagne, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis, la Roumanie, les Pays-Bas et d'autres États. 40% des lauréats de l'EBM s'orientent vers des études en économie et gestion, 26% vers les sciences de la santé, 19% vers l'ingénierie polytechnique et informatique.

La délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a ensuite eu l'occasion d'échanger directement avec les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire sur leur expérience à l'École belge, leurs ambitions et leur vision de l'avenir. Les élèves ont questionné les parlementaires sur leur fonction.

Cette visite a illustré de façon concrète et vivante la réalité de la coopération éducative entre la FWB et le Maroc. Le réseau des EBM constitue un vecteur exceptionnel de rayonnement de l'enseignement francophone et de l'image de la Belgique au Maroc, tout en jouant un rôle d'intégration sociale et de formation.

#### ❖ **Visite du complexe sportif Mohammed VI de Football**

La délégation a été accueillie au Complexe Mohammed VI de Football par le Directeur du Complexe, M. Hassan Kharbouch, qui a présenté le Complexe avant de guider la délégation à travers les installations.

Inauguré en décembre 2019 par le Roi Mohammed VI, le Complexe est édifié sur un terrain de 30 hectares. Doté d'infrastructures et d'équipements conformes aux standards de la FIFA, il constitue le principal lieu de rassemblement et de préparation des sélections nationales

marocaines, toutes catégories confondues, et accueille également des équipes étrangères en stage de préparation. Le Complexe accueille le siège africain de la FIFA, inauguré en juillet 2025.

Au-delà des impressionnantes infrastructures sportives, terrains de football intérieur et extérieur, gazon et artificiel, piscine et autres, le Complexe Mohammed VI de football comprend des installations médicales et scientifiques de haut niveau. Des installations de cryothérapie, une salle d'analyse biomécanique, des installations de rééducation et bien d'autres encore permettant d'assurer un encadrement individualisé pour chaque athlète.

Le Complexe s'inscrit dans un écosystème plus large comprenant des académies régionales, la rénovation des stades et une politique de détection nationale et internationale, formant un continuum depuis la formation jusqu'au plus haut niveau.

Cette visite a offert à la délégation un aperçu saisissant de l'ambition sportive du Maroc et de la vision structurée qui sous-tend ses succès récents sur la scène internationale, notamment l'organisation de la CAN 2025 et la co-organisation du Mondial 2030 en perspective.

#### ❖ **Réception à la résidence de la Déléguée générale Wallonie-Bruxelles**

La Déléguée générale Wallonie-Bruxelles à Rabat a organisé une réception à sa résidence, réunissant un ensemble de partenaires belges et marocains présents au Maroc, parmi lesquels l'Ambassadeur de Belgique, des représentants du réseau des Écoles belges au Maroc, des membres du Cercle des lauréats de Belgique et d'autres partenaires des milieux culturels, éducatifs et sportifs belges et marocains. Cette réception a permis de mieux appréhender la réalité et la diversité du réseau belge et francophone au Maroc, ainsi que les liens qui unissent les différentes communautés gravitant autour de la présence de la Fédération Wallonie-Bruxelles au Maroc.

#### ❖ **Visite du Port de Tanger-Med**

La délégation a été reçue au port de Tanger-Med pour une présentation de l'évolution du complexe portuaire, de son positionnement stratégique et de ses perspectives de développement.

Situé sur le détroit de Gibraltar, à 14 km des côtes espagnoles et à 40 km à l'est de la ville de Tanger, Tanger-Med occupe une position géographique d'importance sur la voie de passage du commerce maritime mondial entre l'Asie, l'Europe et l'Amérique du Nord et dispose d'une connectivité vers plus de 180 ports dans 70 pays.

La présentation a mis en lumière la trajectoire de croissance remarquable du complexe depuis son lancement. En 2025, les quatre terminaux à conteneurs ont traité plus de 11 millions d'EVP (équivalents vingt pieds), en hausse de 8,4 % par rapport à 2024, confirmant une progression continue d'année en année. Tanger-Med se positionne ainsi comme premier port en Afrique pour la septième année consécutive et premier port en Méditerranée pour la quatrième année consécutive. Au-delà des conteneurs, le port traite également jusqu'à 7 millions de passagers par an, 700 000 camions TIR et près d'un million de véhicules à l'export.

## ❖ Conclusion

La 5<sup>e</sup> session du Comité mixte interparlementaire entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc a permis de relancer concrètement un dialogue entre des partenaires partageant un nombre important de préoccupations communes. Les échanges sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant ont démontré que les deux parlements partagent une volonté d'aborder ces enjeux avec rigueur institutionnelle, dans le respect de leurs contextes respectifs.

Les visites institutionnelles et de terrain ont complété utilement le volet parlementaire, en offrant à la délégation une lecture directe des dynamiques de développement du Maroc : ambition infrastructurelle, modernisation des institutions indépendantes, vitalité du réseau éducatif belge, et ancrage de la coopération bilatérale dans des réalités concrètes. Elles ont confirmé que la relation entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Maroc dispose de fondations solides et de leviers de développement pouvant encore largement être exploités.

**Signature du chef de mission**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Date**